

Séance extraordinaire du 17 novembre 2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 17^e jour de novembre deux mille vingt-cinq (17-11-2025) à 19 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Cédric Bournival, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Demande de modification de l'emplacement pour l'implantation d'une tour de télécommunication*

Période de questions

3. *Clôture de la séance*

2025-11-263

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Francine Boulanger et résolu d'approver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMENT

2. Demande de modification de l'emplacement pour l'implantation d'une tour de télécommunication

Séance extraordinaire du 17 novembre 2025

CONSIDÉRANT que la compagnie Bell (Sébastien Sylvestre, demandeur) a déposé auprès de la municipalité et de la CPTAQ une demande visant l'implantation d'une tour de télécommunication sur une partie du lot 6 358 461 situé dans le secteur de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que le site proposé se trouve à proximité d'une ligne de transport d'électricité à très haute tension (735 kV), ce qui soulève des préoccupations;

CONSIDÉRANT que la municipalité, après avoir pris connaissance des documents et des éléments d'information reçus et mis à sa disposition à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2025-10-233, considère que de nouveaux éléments justifient une réévaluation de l'emplacement proposé;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que l'emplacement proposé n'assure pas une intégration harmonieuse au paysage et contrevient aux principes de bon voisinage et de protection de la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens du secteur ont exprimé, lors d'une rencontre citoyennes publique, leur opposition au projet et que la municipalité veut soutenir les gens qui ont exprimé cette opinion;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est favorable à l'implantation d'une tour de télécommunication sur son territoire, reconnaissant l'importance d'un service de télécommunication fiable pour la population, mais juge que l'emplacement actuellement proposé n'est pas approprié;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite collaborer avec le promoteur, afin d'identifier un emplacement alternatif plus sécuritaire et mieux intégré au milieu, notamment dans un secteur à vocation industrielle, commerciale ou rurale;

2025-11-264

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Bélanger, appuyée de Cédric Bournival et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que :

1. La Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse d'appuyer l'emplacement proposé pour l'implantation de la tour de télécommunication sur une partie du lot 6 358 461 du cadastre du Québec;
2. La municipalité exprime son ouverture à collaborer avec le promoteur, afin de déterminer un nouvel emplacement respectant la sécurité publique, l'intégration paysagère et la planification du territoire;
3. Une copie de la présente résolution soit transmise à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), à la MRC de Maskinongé, au Député Fédéral Yves Perron, au Député Provincial Simon Allaire, à Hydro-Québec, à la CPTAQ, à l'UPA ainsi qu'à la compagnie Bell.

ADOPTÉE UNANIMENT

Période de questions

Début : 19 h 32;
Fin : 19 h 32 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2025-11-265

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Linda Nolet et résolu que la séance soit levée à 19 h 32.

Séance extraordinaire du 17 novembre 2025

ADOPTÉE UNANIMENT

Jocelyn Isabelle,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.